



A36-WP/347
EX/112
25/9/07

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

PROJET D'ÉLÉMENTS DE RAPPORT SUR LE POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Les éléments ci-joints sur le point 21 de l'ordre du jour sont présentés au Comité exécutif pour examen.

Point 21 : Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur

21.1 À sa sixième séance, le Comité exécutif examine l'Appendice A de la note A36-WP/28, qui lui a été renvoyé par la Plénière au titre du point 9 de l'ordre du jour. Il note qu'il n'y a pas de résolutions sur les questions constitutionnelles et de politique générale, la coopération technique et l'intervention illicite à déclarer comme n'étant plus en vigueur dans le contexte de ce point de l'ordre du jour.

— FIN —